



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Charcutier - U42 - Environnement économique, juridique et social de l'entreprise - Session 2017

Proposition de correction - BREVET PROFESSIONNEL CHARCUTIER-TRAITEUR

Examen : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise

Session : 2017

Durée : 2 heures | Coefficient : 1

Correction exercice par exercice

PARTIE 1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE / 15 POINTS

1.1- Définir les termes : « circuit court » et « circuit direct ».

- **Circuit court** : Un circuit court désigne un mode de distribution dans lequel le producteur vend ses produits directement au consommateur, sans intermédiaire. Cela permet de réduire le nombre de maillons dans la chaîne d'approvisionnement.
- **Circuit direct** : Le circuit direct est lorsque le producteur met en contact immédiat ses produits avec les consommateurs, souvent par le biais de ventes à la ferme, marché ou en ligne.

1.2- Relever deux éléments chiffrés qui permettent de positionner la vente directe en France.

- Exemple d'élément chiffré : Le montant total des ventes en circuit court représente environ 20 % du chiffre d'affaires total du secteur agricole.
- Un autre élément pourrait être : Plus de 30 000 fermes françaises pratiquent la vente directe.

1.3- Relever un avantage et un inconvénient liés au circuit de la grande distribution.

- **Avantage** : Large portée de clientèle et faibles coûts d'acquisition client.
- **Inconvénient** : Marges bénéficiaires souvent réduites dues à la pression des prix.

1.4- Relever trois raisons qui poussent de plus en plus les consommateurs vers les circuits courts.

- Recherche de qualité et de fraîcheur des produits.
- Préférence pour des achats éthiques et locaux.
- Souhait de soutenir l'économie locale.

1.5- Citer deux raisons principales qui incitent les charcutiers-traiteurs à se diriger vers les circuits courts.

- Augmentation de la demande des consommateurs pour des produits locaux.
- Amélioration de l'image de marque par la valorisation des produits de proximité.

1.6- Lister quatre possibilités offertes à l'entreprise pour distribuer ses produits.

- Vente en boutique propre.
- Vente en ligne via un site web.
- Distribution sur des marchés locaux.
- Partenariats avec d'autres producteurs ou magasins.

PARTIE 2 - LE CONTEXTE SOCIAL / 12 POINTS

2.1- Que signifie une « clause de mobilité » dans un contrat de travail ?

- La clause de mobilité est une disposition qui permet à l'employeur de modifier librement le lieu de travail du salarié dans une zone définie.

2.2- En l'absence de clause de mobilité, indiquer à quelle condition un employeur peut changer librement le lieu de travail de son salarié ?

- Un employeur ne peut changer le lieu de travail d'un salarié sans une clause de mobilité que si ce changement se fait dans le cadre d'un avenant au contrat, avec l'accord du salarié.

2.3- Que peut modifier l'employeur sans l'accord du salarié ?

- L'employeur peut modifier les horaires de travail et les modes de transport, tant que cela n'altère pas le contrat de travail.

2.4- Indiquer à quoi s'expose un salarié qui refuse le changement de son lieu de travail dans un même secteur géographique ?

- Le salarié s'expose à un licenciement pour faute, car le refus injustifié d'une mise en conformité avec ce changement peut être considéré comme une insubordination.

2.5- Si la situation de mutation du salarié débouche sur un litige, nommer le tribunal compétent pour examiner l'affaire ? Pourquoi ?

- Le tribunal des prud'hommes est compétent car il traite des litiges entre employeurs et salariés relatifs au contrat de travail.

2.6- Indiquer si le changement de lieu de travail du site des Herbiers à celui d'Olonne sur Mer correspond à un changement de conditions de travail ou à une modification du contrat de travail ? Justifier votre réponse.

- Ce changement est considéré comme une modification des conditions de travail, car il ne change pas la nature du contrat mais déplace le salarié à un autre site.

PARTIE 3 - LE CONTEXTE JURIDIQUE / 13 POINTS

3.1- Citer 4 différents modes de paiement généralement acceptés dans les commerces.

- Espèces
- Chèques
- Cartes bancaires
- Virements bancaires

3.2- Indiquer trois situations qui permettent à l'entreprise « Espace Gourmet » de refuser le règlement par chèque.

- Le chèque est sans provision.
- Le chèque est émis par un tiers non autorisé.
- Le chèque est présenté en dehors des délais de validité.

3.3- Citer la procédure juridique à effectuer si un commerce désire limiter le recours au règlement par chèque.

- Le commerce doit afficher clairement cette restriction et informer les clients avant la transaction, en ajoutant une mention dans leurs conditions générales de vente.

3.4- Citer le principal inconvénient de chacun des modes de paiement pour le commerçant.

- **Espèces** : Risque de vol et de perte.
- **Chèques** : Risque d'impayé.
- **Cartes bancaires** : Frais d'interchange et de traitement élevés.

3.5- Définir le paiement « sans contact » ? Pour quels règlements peut-il être utilisé ?

- Le paiement « sans contact » permet de régler des achats jusqu'à un certain montant sans insérer la

carte dans le lecteur, en approchant simplement la carte ou le smartphone. Il peut être utilisé pour les petites dépenses, généralement jusqu'à 50 euros.

3.6- Indiquer deux avantages du paiement sans contact pour le commerçant et deux avantages pour le client ?

- **Pour le commerçant** : Gain de temps lors des transactions, réduction de l'attente en caisse.
- **Pour le client** : Rapidité et simplicité des paiements, sécurité accrue en évitant de manipuler de l'argent liquide.

Conseils méthodologiques

- Bien lire chaque question afin de cerner précisément ce qui est demandé.
- Structurer ses réponses avec des phrases claires et concises.
- Utiliser des exemples concrets pour illustrer les propos, lorsque cela est pertinent.
- Gérer son temps en allouant plus de temps aux questions les plus chargées.
- Rappel des notions juridiques et économiques clés pour éviter des oublis lors de l'examen.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.